

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 96.056

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 20 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

10 Juin 1996

DATE D'AFFICHAGE

10 Juin 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mme LECOMTE-RULLIER, MM. MALBOIS, MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. HUGENDOBLER par M. CANDAU
M. GAVEN par M. BENOIT
Mlle ISENDICK par M. COASSIN
Mme MARTIN par M. LE GUEUT
M. QUENTIN par M. SIMONNET

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 33

Monsieur COASSIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Eglise Notre-Dame - Voiles béton des façades sud-est et nord-ouest : demande de subventions

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 28 Novembre 1995, le Conseil Municipal approuvait le plan de financement de la 2ème tranche de travaux de réhabilitation des voiles des façades Sud-Est et Nord-Ouest de l'Eglise NOTRE-DAME de ROYAN, pour un montant estimé à 8.000.000 Frs TTC.

Pour ce faire, des subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.

Par ailleurs, il est proposé à l'Assemblée délibérante de demander également une subvention à la Communauté de Communes du Pays Royannais, au titre des travaux de réhabilitation des voiles des façades Sud-Est et Nord-Ouest de l'Eglise NOTRE-DAME, classée Monument Historique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis de la Commission des Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de solliciter la subvention au taux le plus élevé auprès de la Communauté de Communes du Pays Royannais concernant la 2ème tranche de réhabilitation de l'Eglise NOTRE-DAME de ROYAN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 Juin 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS